1

# Société de Tempérance

DE

# l'Eglise St. Pierre de Montreal,

1877-78.

## *Lecture sur l'Alcoolisme*

PAR

J. A. LARAMÉE, M. D.

MONTREAL

*Typographie de LOUIS LEPINE,*

91, rue Durham, 91

l'

5-8

# Société de Tempérance

DE

# l'Eglise St. Pierre de Montreal.

1877-78.

## *Lecture sur l'Alcoolisme*

PAR

J. A. LARAMÉE, M. D.

MONTREAL
Typographie de Louis Lepine
91, rue Durham, 91

HV5061
L37

IMPRIMATUR,

EDUARDUS CAR., Ep. Marianopolitanus.

# DEDICACE.

*Membres de la Société de Tempérance de l'Église St. Pierre,* c'est pour vous principalement que ce petit travail a été préparé, et c'est à vous tout d'abord que nous nous faisons un devoir de le dédier. (1) Par votre générosité à faire le sacrifice des liqueurs enivrantes et par votre persévérance à vous maintenir fermes dans vos promesses, voilà que la vertu de Tempérance est glorieusement vengée. Après quelques mois seulement, cette admi-

(1) A la suite de la séance du 22 Oct. 1878, des gens sérieux ont sollicité la faveur d'obtenir une publication de ce genre. Tout en regrettant que des difficultés incontrôlables aient amené un aussi long retard à la réalisation de cette demande, nous exprimons l'espoir que si ce petit travail est bien accueilli et libéralement encouragé, —

rable vertu a déjà pris assez de consistance et de vigueur pour lever la tête et dire tout haut : " Je suis honorée ! je comble de délicieuses jouissances ceux qui me cultivent : je puis en donner des preuves incontestables ! " Hommes et jeunes gens dévoués à cette belle cause, nous espérons que cet écrit vous fera mieux connaître, mieux estimer, mieux aimer votre Société, et qu'il vous aidera à rester "*fidèles jusqu'à la mort*" à votre engagement de Tempérance.

*Religieuses ferventes, épouses et jeunes personnes dévouées, chers petits enfants de nos orphelinats et de nos asiles, vous tous agrégés à l' "Association de zèle"* en faveur de la Tempérance, nous vous dédions avec une vive et sincère reconnaissance les pages suivantes. Pendant que l'armée de Josué combat dans la plaine contre un ennemi cruel et puissant, vous tenez comme Moïse vos mains et vos cœurs élevés vers le ciel ! C'est vous, nous le savons, qui nous obtenez la victoire. Puissiez-

---

chaque année, au commencement de l'hiver, — nous offrirons, avec le rapport annuel de la Société, une lecture d'un grand intérêt.

La modicité des ressources pécuniaires de la Société nous oblige, pour cette fois, à recourir à des annonces afin de couvrir en partie les frais d'impressions.

vous, en lisant ce qui suit, être encouragés à persévérer dans la prière !

*Bonnes familles canadiennes*, dans quelque état de bonheur ou d'épreuve que vous soyez, veuillez agréer vous aussi la dédicace de cette brochure concernant la Tempérance. Le sujet se recommande de lui-même : il est d'un intérêt général ; il mérite donc d'attirer votre attention. Si la belle vertu de Tempérance règne au milieu de vous, vous songerez à remercier Dieu et à prier pour les infortunées victimes de l'intempérance ; si au contraire vos intérêts les plus chers sont compromis par le vice à la fois ruineux et dégradant de l'ivrognerie, vous trouverez dans les pages suivantes des motifs et des moyens bien puissants pour vous soustraire à de si fatales conséquences.

Puisse cette publication avoir pour effet de rendre le bonheur à un grand nombre de familles, et plus encore de remettre sur la voie du salut une infinité de malheureux !

Quel honneur, aux yeux de notre sainte religion et de notre beau pays, de travailler à une si noble cause ! Quel bonheur si, avec le secours de Dieu, nous pouvons réussir, si peu que ce soit !

# Société de Tempérance de l'Eglise St. Pierre.

—:o:—

## SOUVENIRS DE L'ORGANISATION DE LA SOCIETE.

Les Sociétés de Tempérance ont attiré l'attention de presque tous les Conciles Provinciaux. Nous nous contenterons de citer ici un extrait de la Lettre Pastorale des Pères du Ve Concile tenu à Québec le 22 Mai 1873.

" La belle Société de la Tempérance, après avoir " produit dans cette Province des fruits si admi- " rables et si salutaires, se trouve aujourd'hui " un peu oubliée et délaissée ; de là il arrive que " les scandales et les malheurs, auxquels cette " Société avait mis une digue efficace, commencent " de nouveau à envahir ce pays. L'intempérance, " ce vice dégradant, ce vice funeste à la fortune

" et au repos des familles, à la santé et à la vie
" de ses malheureuses victimes, ce vice enfin qu'on
" peut appeler avec vérité une des grandes portes
" de l'enfer, l'intempérance, disons-nous, en appau-
" vrissant les familles et en diminuant l'esprit de foi,
" pousse un certain nombre de nos compatriotes
" à aller aux États-Unis."

" Il est donc d'une grande importance, pour le
" bien de la religion et de la patrie, que l'on fasse
" de nouveaux efforts pour ressusciter cet enthou-
" siasme si beau et si consolant avec lequel on a
" accueilli l'établissement de la Société de Tem-
" pérance. Nous désirons et Nous voulons que
" dans les retraites paroissiales on consacre un
" exercice public et solennel à cette sainte vertu ;
" qu'on érige des Sociétés en son honneur là où
" elles ne sont pas établies ; et qu'on ranime par
" des prédications, par des messes auxquelles on
" donne quelque solennité, et par d'autres moyens,
" le zèle et la bonne volonté des membres de la
" Tempérance."

" Une chose est certaine à nos yeux, N. T.
" C. F., c'est que l'émigration n'aurait plus de pré-
" textes et s'arrêterait si les parents employaient—
" à préparer pour leurs enfants des établissements
" dans les terres nouvelles—l'argent qui se consume
" en pure perte pour le luxe et l'intempérance."

Cet appel unanime des Evêques a trouvé de l'écho à Montréal, puisqu'en cette même année 1873

toutes les retraites préparatoires à la fête de Noël furent dirigées contre l'ivrognerie. Depuis cette époque, des réunions mensuelles furent convoquées dans la plupart des églises de la ville pour continuer l'œuvre commencée. Plus tard (en 1877) on songea à relever et à mieux organiser, à l'Église St. Pierre, la Société de Tempérance que l'on y avait établie depuis l'apparition des R.R. P.P. Oblats dans le Faubourg Québec. Une sage et permanente organisation est en effet le moyen le plus efficace pour rallier les partisans de la Tempérance, et pour les prémunir contre la force des mauvaises habitudes et contre l'inconstance des meilleures résolutions.

S'il est difficile d'organiser une Société de Tempérance, il est infiniment plus difficile de la maintenir : voilà ce que nous savions très-bien ; mais sans nous faire illusion sur de si grands et de si nombreux obstacles, nous avons surtout calculé le mal qu'une telle Société peut guérir et le bien qu'elle peut opérer, puis nous nous sommes confiés en Dieu.

D'ailleurs la Divine Providence elle-même nous a ménagé une admirable et encourageante coïncidence. La pensée de l'organisation de cette Société fut manifestée en 1877, *le* 8 *Février*, jour auquel l'Église célèbre la fête de St. Jean de Matha. Ce grand Saint fonda l'ordre des Trinitaires afin de délivrer les infortunés chrétiens qui, au XII^e siècle,

se trouvaient esclaves chez les Mahométans. Les Religieux de son ordre s'engageaient à mener une vie très-austère ; ils consacraient même tous les ans le tiers de leurs revenus pour le rachat des captifs. Comme une Société de Tempérance a pour but de délivrer les malheureux esclaves de l'ivrognerie, nous osons compter, pour le succès de cette œuvre, sur la protection spéciale de ce glorieux bienfaiteur de l'humanité, St Jean de Matha ; et nous espérons, d'un autre côté, que les membres de notre Société seront excités à la fidélité au devoir par le souvenir des exemples héroïques des Trinitaires.

En conséquence, le 8 Février sera toujours un anniversaire mémorable pour la Société de Tempérance de l'Eglise St. Pierre.

---

## BASES DE L'ORGANISATION DE LA SOCIETE.

" Une Société de Tempérance, dira peut-être quelqu'un, c'est à la vérité une excellente chose, mais seulement pour ces sortes de gens qui ne peuvent pas se conduire par eux-mêmes,—pour les ivrognes... S'abstenir des boissons enivrantes, c'est incompatible avec notre climat tantôt si chaud, tantôt si froid : il n'y a tout au plus que certains esprits fanatiques qui peuvent obstinément s'y astreindre..... Après tout de telles Sociétés ne

peuvent pas se maintenir : tant d'autres ont bien commencé et sont vite tombées..."—Donc, répondrons-nous, il faut laisser au mal un libre cours, et bien se garder d'essayer à lui opposer une digue !

Contrairement aux funestes préjugés malheureusement trop répandus contre les Sociétés de Tempérance, nous avons eu en vue, en organisant celle-ci, de la rendre *respectable*, *populaire* et *permanente*.

## I

Evidemment elles sont dignes de tout notre respect les Sociétés de Tempérance établies selon les principes de notre sainte religion, et elles méritent le patronage des citoyens de première condition. En effet, les Evêques les recommandent dans les Conciles Provinciaux, le Saint Siége les approuve et les encourage par des indulgences, comme il appert par trois décrets datés le 11 Juillet 1841, le 27 Juin 1852, et le 8 Avril 1875. Or la Société de Tempérance de l'Église St. Pierre, dont il est particulièrement question, réclame à bon droit sa part d'honneur, car dès le commencement elle a reçu la haute approbation de l'Autorité Épiscopale Diocésaine.

Si maintenant vous voulez savoir où cette Société a puisé ses premiers éléments, nous vous rappellerons que le Père, chargé de l'œuvre de la Tempérance, a réuni dans une assemblée spéciale une vingtaine d'hommes et de jeunes gens des plus res-

pectables du quartier, et qui faisaient partie des deux florissantes Congrégations de cette Église. Le projet de la future Société a été exposé et a reçu l'assentiment général ; puis la plupart de ces Messieurs ont fait inscrire leurs noms. Ainsi les Congrégations du Très Saint Cœur de Marie et de Notre-Dame du Sacré-Cœur ont eu la gloire de donner à la Société de Tempérance ses premiers membres, comme la Société de Tempérance a eu l'honneur de les recevoir de ces Congrégations.

Un si bon noyau n'est pas resté stérile : d'autres citoyens exemplaires ont compris qu'en s'enrôlant dans la Société de Tempérance ils auraient un nouveau moyen d'expier leurs péchés et d'acquérir des mérites, et que leurs exemples étant suivis deviendraient pour un grand nombre une cause de prospérité temporelle et de salut éternel.

Pour prévenir des admissions imprudentes et fâcheuses, il a bientôt été décidé que les membres ne seraient reçus dans la Société qu'après un certain temps de probation et qu'avec un billet de confession. Quant aux délinquants, la Société en a toujours été purgée du moment qu'ils ont refusé d'employer les moyens de se corriger.

C'est par un tel système que notre Société de Tempérance, si respectable dans son principe, s'est maintenue respectable, et a rendu respectables bon nombre de gens qui, auparavant, ne méritaient pas d'être honorés de ce titre.

## II

Afin de généraliser et de populariser la pratique de la Tempérance, notre Société compte deux catégories, vulgairement appelées : Tempérance totale et Tempérance partielle.

On sait généralement que l'engagement à la Tempérance totale consiste à s'abstenir de toute liqueur enivrante, excepté comme remède.

Quant à la Tempérance partielle, il n'est pas du tout question de *trois coups* par jour ; mais notre Société, tout en permettant à un membre de la Tempérance partielle de prendre *seul* les liqueurs qui lui conviennent, lui prescrit de se rapprocher autant que possible de l'abstinence totale.

Excepté le temps des repas pour les membres de la Tempérance partielle, et hors le cas de stricte nécessité pour tous les membres de la Soeiété, il est défendu d'offrir ou d'accepter des liqueurs enivrantes.

Par ces règles, nous ne privons pas des avantages de la Société de Tempérance les Messieurs qui savent prendre avec modération les boissons dont l'emploi peut être motivé par des raisons légitimes ; et en même temps nous enlevons à un grand nombre l'occasion de s'oublier quand ils se rencontrent avec des amis.

Les hommes et les jeunes gens pratiqueront avec plus de facilité et de joie la vertu de Tempérance

si en cela ils sont secondés par l'exemple de tous les membres de la famille. Voilà pourquoi, dans notre Société, nous sollicitons la coopération si influente des Dames et des Demoiselles. Ces personnes s'engagent à prier, à communier, et à remplacer dans leur maison l'usage des liqueurs par le thé ou le café qu'elles s'appliquerout à préparer de leur mieux ! si bien, qu'en le prenant les intempérants oublient pour toujours le goût des boissons enivrantes !

Le 3e Dimanche de chaque mois, à 7 h. du soir, la Société tient son asssemblée régulière ; et les portes de l'Église St. Pierre sont ouvertes à tous les fidèles, pourvu que les membres eux-mêmes ne soient pas privés d'avoir leurs places fixes. La monotonie des sermons est parfois remplacée par la piquante variété des conférences ; et le chant est exécuté avec un effet entraînant par la masse du peuple.

Une fois par année, la Société organise une soirée où se réunissent l'utile et l'agréable. Un entretien ou une lecture formera toujours la partie sérieuse et principale de la séance. Nous choisirons pour cette occasion des sujets qui, bien que très-utiles, ne sont pas généralement traités, ou ont besoin de l'être davantage : tel ou tel ravage causé par l'ivrognerie, tel ou tel bienfait apporté par la Tempérance ou qui s'y rattache, comme l'économie domestique, l'éducation, la propagation de la foi, etc...,

en un mot tout sujet moral (mais non politique) qui semblera le plus à même de procurer le bien-être et le bonheur d'un peuple chrétien. — La publication de ces lectures sera, à notre sens, un excellent moyen pour réformer bien des abus et promouvoir des intérêts précieux.

Non seulement pour protéger ses membres, mais aussi pour rappeler le souvenir de la Tempérance auprès des étrangers, la Société a des insignes qui lui sont propres :—des tableaux uniformément imprimés et encadrés dont chaque membre possède un exemplaire suspendu dans sa maison,—des croix, d'un modèle tout à fait distingué, seront la décoration que les membres porteront sur leur poitrine aux réunions mensuelles et aux processions solennelles. La Société s'est procuré en outre, pour les démonstrations publiques, une riche bannière et une élégante oriflamme. Nos membres aimeront sans doute à connaître, — et non sans utilité, — les détails de l'une et de l'autre.

La BANNIÈRE mesure 9¼ pieds dans sa plus grande longueur et 5 pieds de largeur. L'étoffe est en velours de soie bordé de franges et de glands en or moyen-âge ; les six personnages qu'elle représente sont reproduits au naturel par la peinture et par de brillantes draperies ; les draperies en or, en argent et en soie sont exécutées, au dire des connaisseurs avec une perfection qui ne laisse rien à désirer.

D'après les idées qui lui ont été communiquées,

M. Martin, employé de M. Beullac, a dressé le plan de la bannière, puis l'exécution des broderies et de la peinture a été confiée aux meilleurs artistes de Lyon (France). La maison Beullac a fait, à Montréal, les bâtons si bien décorés de la bannière, aussi le couronnement composé d'un double feston avec franges en or très riche et surmonté d'une guirlande de feuilles d'érables sculptées et dorées. Une croix en cuivre doré termine le tout.

Si les membres de la Société sont justement honorés de voir la noble cause de la Tempérance si noblement représentée, l'essentiel pour eux c'est de savoir que cette bannière n'est pas simplement un morceau de fantaisie, mais qu'elle exprime des idées qu'il importe de comprendre et de réaliser.

Le côté principal de la bannière, en velours cramoisi, porte au milieu une croix en drap d'or sur laquelle on lit l'invocation : *Jésus, abreuvé de fiel et de vinaigre, ayez pitié de nous ;* l'éponge, — qui rappelle le fiel et le vinaigre dont Jésus a été abreuvé—, et la lance—qui rappelle que le Cœur de Jésus a été ouvert pour nous recevoir—sont appuyées sur les deux bras de la croix.— St. Jean-Baptiste dont l'Évangile dit : "*Il sera grand devant le Seigneur, et il ne boira ni vin ni liqueur enivrante*" (Luc I, 15.) St. Jean-Baptiste, Patron du peuple Canadien, se tient auprès de cette Croix qu'il désigne de la main droite, et de la gauche il tient une oriflamme portant ces paroles : *Soyez tem-*

*pérants.* — De l'autre côté de la Croix est un personnage à la pose noble et ferme ; il a sa main gauche appuyée sur la poitrine, et de sa droite il tient une oriflamme avec ces mots : *Je le promets.* —Un ange, étincelant de beauté, paraît descendre du ciel pour venir déposer sur la tête de ce personnage une couronne d'immortelles ; c'est l'expression du texte sacré : " *Soyez fidèle jusqu'à la mort, et je vous donnerai la couronne de vie.*" (APOC. II, 10.)— Du tertre d'où s'élève la croix, une source d'eau, habilement représentée avec des fils d'argent, jaillit et tombe en bouillonnant.—Au-dessous est l'emblème national, le castor, fait au naturel et placé sur l'intersection de deux guirlandes de feuilles d'érable qui s'élèvent de chaque côté des personnages. Ces guirlandes sont artistement tissées en or et en soie verte. — Enfin les armes de la Puissance du Canada terminent ce côté de la bannière qui porte les inscriptions suivantes : *Société de Tempérance.* —*Église St. Pierre.*

Le revers de la bannière, en velours bleu, a pour sujet la Ste. Famille. Pouvait-on mieux symboliser la paix et le bonheur qui accompagnent le règne de la Tempérance dans une famille chrétienne ? L'emblème de la pureté et de la sainteté, un lis, tissé en or et en argent à grand effet sur ce fond bleu, environne la Sainte Famille. — Un triangle, image de la Ste. Trinité, renferme un œil d'où s'échappent des rayons étincelants d'or. En effet,

Dieu abaisse un regard de complaisance et il répand d'abondantes bénédictions sur une famille qui, au lieu d'abuser de ses dons pour l'offenser, les fait servir pour le glorifier. --- Quelle différence entre la famille de l'homme ivrogne et celle de l'homme tempérant ! L'inscription suivante le dit énergiquement : *L'ivrognerie dégrade ; la Tempérance ennoblit !* --- Toutes nos familles chrétiennes ne doivent-elles pas être formées à l'image de Jésus, de Marie et de Joseph, et mériter leurs plus précieuses faveurs ? selon que l'exprime l'autre inscription : *Sainte Famille, soyez notre modèle et bénissez-nous.* --- Au bas de la bannière sont les armes Pontificales de Pie IX. Ce Pape, à jamais illustre et regretté, règnait encore lorsque fut faite la commande de notre bannière de Tempérance.

On le voit : cette bannière est dans son genre un véritable monument de religion et de patriotisme. C'est ainsi qu'elle représente avec vérité l'œuvre de la Tempérance. Aux membres de la Société de réaliser de si beaux emblèmes.

L'ORIFLAMME, qui était primitivement l'étendard particulier du célèbre monastère de St. Denis, en France, devient dans la suite l'étendard de la France elle-même : ce fut lorsque Hugues-Capet, abbé de ce monastère, monta sur le trône. L'oriflamme était le signe de ralliement pour la défense du pays ; mais elle demeura toujours déposée à l'abbaye de St. Denis, où les rois allaient la prendre

lorsqu'ils partaient pour une expédition, et ils la rapportaient avec pompe à la fin de la guerre.

M. Beullac a entièrement exécuté dans son atelier de Montréal l'oriflamme de notre Société de Tempérance. C'est un étendard étroit, long et découpé en forme de flamme ; il est formé d'un double tissu de soie, rouge d'un côté et bleu de l'autre ; les deux côtés sont parsemés d'étoiles d'or ; trois lances dorées le supportent.

Aux nobles souvenirs qui se rattachent à l'origine de cet étendard, nous avons ajouté à l'oriflamme de notre Société des symboles qui répondent aux pensées que nous voulions exprimer. --- D'un côté est une Croix autour de laquelle s'élève et s'appuie une guirlande de feuilles d'érable. Que serait la patrie sans la religion ? Au-dessus est l'inscription : *Vive la Tempérance !* au-dessous : *Dévouement à la religion et à la patrie.* --- Sur le revers de l'oriflamme sont deux palmes croisées, et au-dessus, une couronne civique. La palme est l'emblème de la victoire ; la couronne est l'emblème de la récompense de la victoire. Cette couronne est composée de feuilles de chêne qui signifie la force, et de feuilles de laurier qui représente le succès, la gloire. Les Romains décernaient une semblable couronne au citoyen qui avait accompli un acte de courage. Les deux inscriptions qui accompagnent ces symboles sont celles-ci : *Honneur au zèle ! — Le ciel en est le prix !* Ces

dernières paroles que nous chantons tous les mois sont le refrain d'un cantique sur la Tempérance composé par feu le Révérend Messire Al. Mailloux, vicaire général de l'Archidiocèse de Québec. Cet homme, remarquable par toutes ses qualités, a spécialement manifesté un grand zèle envers la Tempérance de la Croix.

Pourquoi, outre une bannière, notre Société s'est-elle procurée une oriflamme qui réunit de si beaux souvenirs, des emblèmes si expressifs ? — Afin d'étendre autant que possible le règne de la Tempérance, la Société a voulu stimuler le zèle de ses membres, et dans ce but elle a adopté l'oriflamme comme un noble appât. Recevoir ce drapeau d'honneur et le porter aux processions solennelles, telle est la récompense accordée chaque année à celui des membres qui a gagné à la Société un plus grand nombre d'adeptes. De là une noble et vive émulation. Beaucoup se sont disputé la gloire d'obtenir l'oriflamme. Si tous n'ont pas réussi au gré de leurs désirs, Dieu qui a été le témoin de leurs efforts et qui ne laisse pas sans récompense un verre d'eau froide donné en son nom, Dieu donnera à chacun selon son mérite.

Durant l'année 1877-78, celui a obtenu la victoire dans cette lutte si religieuse et si patriotique est un Monsieur Azarie Lamarche.

Ce Monsieur a fait entrer dans la Société 20 (vingt) membres, tous bien portants et ayant bonne

envie de vivre... tempérants. Mais tous étaient-ils sans reproches quant à la pratique de la Tempérance dans leur vie passée ? — les preuves de l'affirmative seraient peut-être fort contestées.

Dans tous les cas, attirer dans la Société qui que ce soit, c'est assurément une œuvre qui a de grandes et d'heureuses conséquences.---Ce nouveau membre, s'il a toujours été tempérant, trouve pour lui-même dans la Société d'abondantes bénédictions spirituelles et temporelles ; il protége plus sûrement son avenir et celui de sa famille ; son exemple est une protestation formelle contre l'intempérance, et un encouragement puissant pour faire entrer dans la Société des ivrognes qui, sans un tel moyen, ne se corrigeront peut-être jamais.---Mais si le zélateur a réussi à convertir un ivrogne, il peut s'appliquer avec bonheur cette parole de l'Apôtre St. Jacques : " *Il sauvera une âme de la mort, et il couvrira la multitude de ses péchés.* " (V, 20.) Peut-on calculer combien de dépenses folles et coupables, de blasphèmes, de querelles, d'ignominies, de scandales, d'accidents de tout genre, de cruautés et de souffrances à l'intérieur de la famille, on peut empêcher si l'on détourne quelqu'un de s'enivrer même une seule fois ? Presque toujours en effet l'ivresse est accompagnée d'un affreux cortége d'iniquités. Mais déterminer un ivrogne à faire partie d'une Société de Tempérance, ce n'est pas l'empêcher de s'enivrer une fois accidentellement : c'est plutôt le

mettre dans un état permanent de sobriété, c'est le mettre à même de faire tout le bien qui peut être fait par un homme chrétien quand il ne descend pas du niveau où Dieu l'a élevé. Un zélateur qui gagne plusieurs membres à la Société de Tempérance arrache donc avec leurs racines toutes sortes de plantes empoisonnées et les remplace par une semence fertile en toutes sortes de bons fruits. Promouvoir ainsi la moralité, l'honneur et le bien-être parmi ses concitoyens, voilà ce que notre Société veut reconnaître ; et tel est l'hommage de gratitude qu'elle accorde à celui qui a obtenu la première place parmi les zélateurs : elle lui présente solennellement l'oriflamme qu'il porte ensuite lui-même avec une noble et légitime fierté aux grandes processions religieuses et nationales de la Fête-Dieu et de la St. Jean-Baptiste.

Sa Grâce, Monseigneur Taché, Archevêque de St. Boniface, malgré des fatigues et des travaux considérables, avait daigné venir de Boucherville dans le but unique de présider à notre assemblée de Tempérance, le 16 Juin 1878. La Société de Tempérance de l'Eglise St. Jacques, une des plus anciennes qui existe de nos jours parmi les Canadiens, avait bien voulu répondre à notre invitation et nous honorer de sa présence. Sa Grâce prononça un éloquent sermon de circonstance ; ensuite, assistée du R. P. Tortel, Supérieur, O.M.I., et du Révd. M. Vacher, S.S., Directeur de la Société de St. Jac-

ques, Sa Grâce bénit solennellement la bannière et l'oriflamme. C'est des mains même de Monseigneur que M. Azarie Lamarche eut l'honneur de recevoir le drapeau d'honneur si bien mérité. Voici les paroles du cérémonial qui lui furent alors adressées : " Recevez cette oriflamme comme récompense de " votre zèle envers la noble cause de la Tempé- " rance. Vous avez glorifié notre sainte religion, " honoré notre pays, rendu le bonheur à plusieurs " de nos concitoyens et à des familles entières ! " Puisse votre conduite ne jamais se démentir jus- " qu'à ce que vous ayez conquis la palme et la " couronne de la bienheureuse éternité ! "

Ce jour du 16 Juin 1878 a été bien beau pour notre Société, et la cause de la Tempérance en général a été grandement honorée !

## III

La Société de Tempérance est une œuvre de conversion, de réhabilitation, ou tout au moins de protection. La nature de l'homme est toujours portée à l'excès quant à ce qui le flatte tout d'abord, et une lamentable expérience prouve que notre bon peuple a constamment besoin d'un frein au sujet des boissons enivrantes. Aussi avons-nous essayé d'organiser cette Société de manière à ce qu'elle soit permanente. Dans ce but divers moyens ont été mis à contribution.

La Société est dirigée par un Père Oblat assisté d'un petit conseil pour les affaires extraordinaires, et d'un grand conseil pour l'admission et la direction des membres. Le grand conseil comprend, outre le Directeur, un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire-Trésorier, deux Instructeurs des aspirants et des Chefs de Sections.

Dans cette Société, nous ne faisons pas entrer les membres en masse, dans un moment d'enthousiasme. Tout au contraire, il faut que le nom de chaque aspirant, accompagné de ses qualifications et notamment quant à ses habitudes de tempérance ou d'intempérance, soit présenté au Conseil. Durant un temps d'épreuve pas moindre que trois mois, l'aspirant s'exerce à observer les règles de la Société, et il paie d'avance ses insignes et sa contribution. Ce n'est qu'après avoir donné de telles preuves de bonne volonté et de persévérance qu'il est admis par le Conseil. Une lettre lui annonce ensuite le jour et le cérémonial de la réception, et l'avertit qu'un billet de confession est absolument requis. Quand le membre est entré dans la Société, il reçoit un tableau sur lequel sont inscrits son nom, la date de sa réception et les obligations qu'il doit remplir. Ce tableau, suspendu dans la maison, fera connaître à toute la famille et aux étrangers les obligations qui auront été contractées, et ce sera déjà un préservatif pour le membre lui-même. Celui-ci recevra de plus une Croix (magnifique

décoration fabriquée à Paris) qu'il devra porter aux assemblées mensuelles de la Société et aux processions publiques. Enfin un écrit lui indique la place qu'il prendra à l'Église quand il viendra aux assemblées, ainsi que le nom et la résidence de son Chef de Section.

A chaque assemblée mensuelle, les Chefs prennent note des membres présents, et ils s'enquièrent des absents ; les Instructeurs agissent de même envers les aspirants. Le dévouement de chacun de ces Officiers, et plus encore du Secrétaire qui a tant à faire, est tout à fait digne d'admiration et mérite la reconnaissance de tous les membres de la Société.

Les incroyables difficultés qu'on rencontre généralement à convertir un ivrogne et à le maintenir ensuite dans la Tempérance nous rappellent et nous prouvent la vérité de ces paroles du roi David : " *Si le Seigneur ne bâtit la maison, c'est en vain qu'on travaille à la construire ; si le Seigneur ne garde la ville, c'est en vain qu'on veille à la conserver.*" (Ps. 126, 1.) Quand un homme, qui a conscience de sa dignité, a été publiquement proclamé à l'Église comme devant être reçu dans la Société, quand, au pied de l'autel, il s'est engagé à la Tempérance, non par serment il est vrai, mais par une promesse d'honneur très-solennelle, quand cet engagement lui est tous les jours rappelé à la maison par un tableau que

toute la famille a sous les yeux, quand une belle croix décore sa poitrine et qu'aux grandes circonstances il est appelé à marcher avec ses associés à la suite d'une bannière aussi distinguée, évidemment l'honneur devrait être un motif suffisant pour retenir cet homme dans son devoir. Cependant nous donnons à nos membres une protection autrement solide : la religion sera toujours et avant tout l'âme de notre Société de Tempérance.

Voici d'abord quelques-unes des règles de la prudence chrétienne qui sont particulièrement mises en vigueur dans notre Société pour préserver les membres du péril en les éloignant du danger : fuir la compagnie des ivrognes, — ne pas mettre le pied dans les auberges à moins de justes raisons, — ne pas garder de boisson chez soi, — ne pas en offrir. — D'un autre côté, chaque membre doit réciter tous les jours un *Pater*, un *Ave*, et l'invocation " *Jésus, abreuvé de fiel et de vinaigre, ayez pitié de nous ;* il doit assister à la réunion générale le 3e Dimanche du mois, entendre si c'est possible la messe qui est dite pour les associés le mardi suivant, et s'approcher souvent des Sacrements.

Afin de travailler plus efficacement à la conversion des intempérants et à la persévérance des tempérants, une

ASSOCIATION DE ZÈLE

est affiliée à la Société. Par cette Association on

s'engage à encourager la Tempérance par les paroles, par les exemples, par la prière quotidienne : *Pater, Ave, Jésus, etc.*, enfin par l'audition de la Messe de Tempérance et la Ste. Communion quand on le peut. Les personnes agrégées à cette œuvre de zèle gagnent quarante jours d'indulgence chaque jour qu'elles sont fidèles à ces points indiqués sur un feuillet, et chaque fois qu'elles accomplissent une bonne action en faveur de la Tempérance ; elles ont part en outre à la messe mensuelle, laquelle est privilégiée.

Bien que cette Association de zèle soit instituée spécialement pour les mères de familles et les jeunes personnes, cependant plusieurs communautés religieuses ont daigné l'honorer et la favoriser en s'y affiliant elles-mêmes. Ce noble et puissant concours de la sainte phalange des Épouses du Christ est hautement apprécié par notre Société de Tempérance ; aussi les personnes du monde devront-elles comprendre que c'est une gloire pour elles de se liguer avec ces âmes pures et dévouées pour combattre, par un effort commun, le démon de l'ivrognerie et lui arracher de malheureuses victimes.

Outre les incalculables avantages que les Sociétés de Tempérance procurent naturellement à leurs membres, l'Église, pour encourager les Sociétés de ce genre, a bien voulu ajouter à ces avantages des faveurs toutes spirituelles : ainsi, d'après l'indult du 11 Juillet 1841,

1 une indulgence plénière est accordée quatre fois l'an aux membres de la Tempérance totale, et une fois l'an à ceux de la Tempérance partielle,

2° cent jours d'indulgence sont accordés aux membres de la Tempérance totale et quarante aux membres de la Tempérance partielle chaque jour qu'ils sont fidèles au règlement de la Société, et chaque fois qu'ils font quelque bonne œuvre en faveur de la Tempérance.

Tout membre d'une Société de Tempérance s'enrichit de la sorte du trésor commun de l'Église ; mais, *de plus*, dans la Société de Tempérance de l'Église St. Pierre,

3° tout membre a part chaque jour aux prières que récitent un grand nombre de personnes pieuses agrégées à l'Association de zèle,

4° chaque mois il participe aux mérites infinis d'une messe privilégiée et aux nombreuses communions qui se font en ce jour,

5° après sa mort un service est chanté tout spécialement pour le repos de son âme.

Si, en dépit de tous ces moyens, un membre trahit son engagement à la Tempérance, le Directeur Spirituel est averti en particulier et il s'efforce de ramener au devoir celui qui s'en est écarté. Le délinquant est tenu de se confesser s'il a fait une faute grave ; s'il refuse de venir à résipiscence, le Directeur l'expulse de sa propre autorité, mettant ainsi le cas à l'abri des discussions et des disputes.

Le nom de tout délinquant est entré sur un cahier spécial—ce que tout homme d'honneur a bien raison de redouter. Celui qui a subi l'expulsion peut, après un intervalle pas moindre que trois mois, se présenter de nouveau.

Avec l'aide de Dieu, nous espérons que toujours des officiers intelligents regarderont comme un devoir et un honneur de se dévouer pour le bien de la Société de Tempérance,—que toujours des hommes et des jeunes gens tempérants aimeront à s'enrôler sous notre bannière afin de s'enrichir eux-mêmes de nouvelles grâces et de prêcher aux autres par le bon exemple,—que toujours l'Association de zèle attirera par ses ferventes prières les bénédictions du ciel sur l'œuvre de la Tempérance, et que par suite la Société se maintiendra pour convertir et sauver les infortunés ivrognes.

Malgré le nombre de membres qui ont été reçus dans la Société, nous ne dirons pas que la Société de Tempérance a atteint le degré de popularité désirable. Qu'est-ce que 450 membres sur au-delà de 3000 hommes et jeunes gens qui viennent communier dans l'Église St. Pierre à Noël et à Pâques ? A dire vrai, voulant faire une œuvre durable, nous avons du haut de la chaire beaucoup parlé de règlement ; avec une seule réunion par mois, il le fallait bien si nous voulions enrayer dans une organisation régulière ce flot toujours croissant de nouveaux membres. Celui qui veut construire solidement un édifice

donne tout d'abord une grande attention aux parties essentielles de la structure : les ornements viennent plus tard. Nous osons croire néanmoins que l'organisation est à peu près complétée, et qu'à l'avenir nous pourrons entretenir les membres d'une manière moins aride et plus attrayante.

ntion aux par-
les ornements
ire néanmoins
nplétée, et qu'à
membres d'une
nte.

# PREMIER RAPPORT

*depuis la 1ère réception des membres dans la Société, le 18 Mars 1877, jusqu'au 24 Juin 1878.*

---

Durant ce laps de temps,

473 membres ont été reçus dans la Société ; de ce nombre,

410 ont embrassé la Tempérance totale, et

63 " " " " partielle.

Durant le même intervalle,

1 de nos membres, M. Benjamin Viger, a rendu son âme à Dieu le 23 Mai 1877 ;

3, qui avaient d'abord embrassé la Tempérance partielle, se sont ensuite enrôlés dans la Tempérance totale ;

6 ont laissé la ville ;

5 ont déserté la bannière de la Société ;

18 ont été expulsés ; voici pour quelles causes :

1 s'est montré insubordonné au règlement, 2 ont tenu une conduite déréglée, 3 se sont trop souvent absentés des assemblées mensuelles, 12 sont tombés dans l'ivrognerie et n'ont pas voulu se corriger ; (la Société a néanmoins réussi à retenir ces derniers dans la vertu de Tempérance durant deux mois en moyenne.)

18 autres (à notre connaissance) ont manqué à leur devoir de ces différentes manières : soit en s'amusant tout simplement dans une auberge,—en y buvant,—en invitant à y entrer, —en laissant boire dans leur propre maison, ou en y buvant eux-mêmes.

De sorte que, le 24 Juin 1878, la Société comptait, dans les limites de la ville,

443 membres, dont
386 de la Tempérance totale, et
57 " " partielle.

Chaque mois, le Conseil a passé en revue, en moyenne :

77 aspirants ; de ce nombre,
35 ont été laissés à l'épreuve,
42 ont été admis ; et de ceux qui ont été admis
28 ont été reçus membres.

Le tiers de ceux qui avaient été admis par le Conseil ne se sont donc pas présentés pour être reçus membres, bien que le Conseil se fût imposé beaucoup de trouble pour préparer leur admission

Telle est l'inconstance de ceux qui comprennent un jour ou l'autre qu'ils ont besoin d'être aidés par une Société de Tempérance. L'expérience de ces faits a déterminé le Conseil à exiger des aspirants les garanties de persévérance qui ont été mentionnées plus haut.

D'après les billets que nous avons sous nos yeux, il paraîtrait que des

473 membres qui ont été reçus dans la Société,
332 n'avaient pas d'habitudes d'intempérance,
87 étaient des ivrognes d'habitude,
34 s'enivraient de temps en temps,
20 s'étaient corrigés avant de se présenter comme aspirants.

Ces chiffres donnent une idée bien incomplète du nombre des intempérants qui se sont convertis. Jusqu'à ces derniers mois, les hommes sobres ont été reçus sans retard ; mais on a reconnu que plusieurs aspirants *n'ont guère tenu* à être sincères en donnant leurs qualifications quant à leurs habitudes de tempérance ou d'intempérance : ils ont voulu passer pour plus sobres qu'ils n'étaient afin de ne pas voir leur réception différée ; de là des défections qui ne seraient peut-être pas arrivées après une plus longue épreuve. En conséquence, un temps de probation de trois mois au moins a été fixé pour tous les aspirants indistinctement.

La Société de Tempérance de l'Église St. Pierre déjà opéré à l'extérieur une influence qu'il est

juste de constater. Ainsi : ayant vu chez un de nos membres un tableau de Tempérance, un Prêtre a fait imprimer mille feuillets à peu près semblables aux nôtres, et il a organisé dans sa paroisse une Société de Tempérance ; — dans notre quartier, le propriétaire d'une buvette, étant obligé de renoncer au métier, en accusait notre Société — un homme de police constatait que les désordres extérieurs causés par la boisson ont notablement diminué dans notre faubourg depuis quelque temps ;—des individus, même qui ne font pas partie de la Société, en suivent les exercices et ont discontinué ou ont absolument cessé de boire.

Mais évidemment c'est parmi les membres eux-mêmes que la Société de Tempérance répand surtout ses bienfaits.

On ne saurait croire combien l'ivrognerie et l'irréligion se touchent de près. Que d'ivrognes, en donnant leurs noms, ont déclaré au Père Directeur qu'ils ne s'étaient pas confessés depuis 2, 3, 5, 10, et même 19 ans ! et ils ont ensuite passé au confessionnal. Il est notoire que les ivrognes d'habitude, qui se confessent une ou deux fois l'année, s'enivrent pour l'ordinaire dans les quelques jours qui suivent leur communion. En laissant la boisson et en s'approchant des sacrements, les uns et les autres ont changé de vie. Quelques-uns, pour mieux assurer leur persévérance en fréquentant régulièrement les Sacrements, se sont mis de la Communion Réparatrice.

N'envisagerait-on que le côté matériel, la Société de Tempérance est d'un immense avantage. Plusieurs membres ont conservé ou ont obtenu des situations qu'ils n'auraient probablement pas occupées s'ils n'avaient pas fait partie de cette Société. Durant les temps difficiles que nous traversons, combien d'autres, qui ont vécu assez à l'aise en ne faisant aucune dépense pour la boisson, auraient souffert s'ils avaient continué à prendre leur petit verre comme auparavant. Mais l'aveu suivant est bien de nature à faire réfléchir : environ 250 membres se trouvant réunis, on a demandé si c'était trop d'estimer à 5 centins par jour la dépense moyenne que chacun d'eux faisait pour la boisson avant d'avoir pris la Tempérance ; et tous s'écrièrent unanimement : " *ce n'est pas assez, ce n'est pas assez : nous dépensions plus.* " Il n'est pas difficile de croire à leur affirmation car même des hommes tempérants (à part de rares exceptions) se faisaient un devoir d'honneur (!) de présenter de la boisson à leurs visiteurs. Cependant, en supposant que la dépense moyenne était seulement de 5 centins par jour, s'il y a 400 membres dans la Société, voilà déjà une épargne de $20.00 par jour, ce qui fait qu'en 365 jours une telle Société conserve à ses membres une somme de $7,300.00, chiffre au-dessous de la réalité d'après l'aveu des membres eux-mêmes. Y a-t-il une banque d'épargne ou une société de secours mutuel qui, chaque année, rapporte à ses membres des profits plus considérables ?

Les bienfaits de tout genre, soit dans l'ordre spirituel, soit dans l'ordre matériel, la Société de Tempérance les a déjà répandus à profusion dans ce quartier de la ville. Nous ne savons pas s'il est une rue ou même une ruelle où l'on ne puisse dire : ici tel individu est changé du tout au tout depuis qu'il est de la Société de Tempérance ! telle famille qui était malheureuse auparavant est maintenant heureuse depuis que la Tempérance y règne ! C'est un fait public que personne ne peut contester.

Qu'on nous permette de citer un exemple où plusieurs trouveront en grande partie leur propre histoire. Tous les détails suivants sont strictement exacts ; ils ont été racontés à peu près de cette manière par le Monsieur dont il s'agit :

" Durant mon enfance, j'avais horreur de l'ivrognerie, mon père avait causé à la famille tant de dommage et tant de peine par la boisson ! ma mère de son côté m'avait bien élevé. Parvenu à un âge plus avancé, il m'est arrivé il est vrai de me déranger quelquefois aux fêtes du jour de l'an ; mais du reste je prenais rarement un verre, et j'étais regardé comme un homme sobre.—J'avais de bonnes voitures et de bons chevaux, je suivais mon affaire et je mettais de l'argent à la banque.

" Tout allait d'une manière prospère lorsque, vers l'âge de 40 ans, je fis connaissance avec deux amis qui m'employèrent souvent comme charretier. Ils avaient une bonne bourse et ils m'invitaient à

boire, même ils me faisaient boire malgré moi. Je n'osais pas trop leur résister, craignant de perdre une belle occasion de faire de l'argent. Cependant je m'aperçus avant longtemps qu'en certains voyages, obligé en quelque sorte de rendre les politesses qu'on me faisait, je dépensais tout ce que je gagnais ; j'en vins bientôt à dépenser au-delà du prix du voyage, et à être tenu d'emprunter, ce qui se faisait sans difficulté, car je jouissais d'un bon nom ; d'ailleurs quand j'avais pris un coup, j'étais riche !

" Bref, j'étais devenu ivrogne : je pensais à boire, à boire encore et toujours à boire. Ma femme, qui observait cette conduite, s'alarmait ; elle me parlait avec douceur, un peu plus fort quand elle croyait que de telles paroles pouvaient produire sur moi une impression plus efficace. J'ai toujours aimé mon épouse qui est bien bonne, mais je restais insensible à ses justes représentations. Le matin, à peine levé, je me donnais un prétexte, je mentais effrontément, et je courais prendre un coup. Si je ne pouvais pas échapper à la surveillance de ma femme, celle-ci me disait : " La journée est bien commencée ; ne bois pas aujourd'hui. "— " Non, non, lui disais-je, ne crains pas ;" et dans mon cœur j'avais hâte de mettre le pied dans une auberge... Le soir je revenais ivre... Les principes de la vie chrétienne, que ma bonne mère avait si bien inculqués dans mon âme, me portaient à me mettre à

genoux quand même ; j'essayais de prononcer quelque formule de prière, et je tombais assoupi par l'ivresse. Le lendemain les mêmes désordres recommençaient pour s'aggraver de [illegible] en plus. Toujours il fallait boire, et n'impor[illegible] où : la pudeur, qui auparavant faisait discerner une maison d'une autre, était éteinte : toute maison était devenue bonne, pourvu qu'on y trouvât à boire. Mais pour payer la boisson, il fallait souvent recourir à des injustices, surcharger de pauvres gens, se quereller avec eux pour obtenir ce qui ne m'était pas dû ; d'autres fois, après un dur voyage, je me trouvais bien payé par quelques verres qu'on me donnait. Et puis, quel langage ! quelles extravagances ! Mes chevaux savaient quand j'étais ivre : alors ces pauvres bêtes auraient pu passer à travers un mur de pierre : c'est qu'en effet je les hachais de coups ; de là des accidents et des réparations qu'il fallait payer.

" Tout mon bien s'en allait ! mon épouse priait et pleurait ! Je n'y faisais pas attention pour l'ordinaire ; cependant de temps à autre j'y pensais... je commençais à avoir honte de moi... Je dis à ma femme : " Je vais tout vendre et nous allons aller aux États-Unis : là je ne boirai plus." — " Si tu veux te corriger, répondit-elle, donne tout pour rien et partons." — J'avais plusieurs chevaux, voiture d'été, voiture d'hiver, le tout valant certainement de $1,100 à $1,200 ; j'ai tout donné pour

$550! Une si grande perte causa beaucoup de chagrin à mon épouse! Je m'aperçus le lendemain de ma sottise; j'en eus de la peine, mais je me remis à boire pour m'étourdir.—Pourtant, avant de partir pour les États je me confessai, car sincèrement j'avais dans le cœur de bien faire.

" Nous nous rendîmes aux États-Unis. Là je pris quelques verres pour saluer les amis, puis je fus fidèle à ma promesse: je laissai la boisson. Cependant malgré ma bonne volonté je ne gagnais rien... Après quatre mois, je revins à Montréal: j'avais $100 de moins qu'à mon départ! (Allez donc aux États maintenant!)

" A Montréal, je continuai à m'abstenir de boisson; mais au bout de 15 jours, les amis m'ayant retrouvé ont réussi à me faire prendre un premier verre, et bientôt je redevins ivrogne comme jamais. Non seulement ma petite fortune, mais ma santé s'en allait rapidement. Le matin j'essayais à deux ou trois reprises à me lever; j'étais obligé de me traîner le long du mur et des meubles pour aller de mon lit à la pompe. J'avais presque perdu l'appétit: je ne vivais que de l'excitation causée par le whiskey; et pourtant je ne voulais pas entendre les avis pleins de charité que mon épouse me donnait: ça me fatiguait.

" Enfin, les derniers excès de la passion devaient être l'occasion de mon retour à Dieu. Durant treize jours consécutifs je me vautrai dans la fange de

l'ivresse, puis je résolus d'en finir, mais *en honorable ivrogne!* J'invitai tous les charretiers des environs à entrer dans une auberge ; je les avertis que j'allais les traiter une dernière fois, et que pour moi je ne prendrais plus de boisson, qu'il serait inutile pour eux de m'en offrir. En quelques instants, je dépensai alors $5 ou $6.00 pour faire les derniers honneurs de ma vie d'ivrogne. Ensuite, le maître d'hôtel me ramena chez moi : j'étais trop ivre pour conduire mon cheval. Ma femme mit dans l'écurie le pauvre animal, et le soigna : service qui n'était pas nouveau pour elle ! Je dis à ma femme : " Va chercher le Père afin qu'il me voie en boisson ; demain il me verra tout autre. " Je promis au Père d'aller me confesser le lendemain matin : il ne voulait pas croire à ma promesse. Cependant je fus fidèle ; et après ma confession, je donnai mon nom pour devenir membre de la Société de Tempérance.

" Depuis ce temps, je me suis maintenu dans mon devoir, parce que j'ai été courageux à résister aux tentations, et parce que j'ai prié ; et moi, qui ne m'étais confessé que trois fois en quatre ans, je me suis confessé trois fois depuis dix mois.

" Avant de prendre la Tempérance, j'ai dépensé — durant quatre ans — par argent, par mauvais marchés, par temps perdu, par dommages causés à mes chevaux et à mes voitures, pas moins de $2,000.00. J'ai mené une vie malheureuse. Ma

femme souffrait au-delà de tout ce qu'on peut exprimer ; elle n'a pu m'endurer que soutenue par l'espoir de réussir à me convertir un jour. Tout dans la maison allait à la débandade et à la ruine, comme ma santé, mon honneur, mon âme.

" Au contraire depuis dix mois que j'ai pris la Tempérance, j'ai été heureux et ma femme aussi ; nous avons bien vécu ; j'ai garni la maison de différentes choses dont nous avions besoin ; en outre j'ai déjà payé $300.00 de dettes ; j'espère que dans six ou huit mois je ne devrai plus un sou à personne. Ce que je ne saurais trop répéter, c'est qu'*on est tranquille, heureux, quand on est de la Tempérance !...* et je ne saurais jamais trop remercier la Société qui m'aide si bien à persévérer. Je vaque à mes affaires en toute liberté. Si je rencontre des amis du temps passé qui veulent me faire des politesses à leur manière, ma réponse est celle-ci : " *Je vous remercie : je suis de la Tempérance, et je serai toujours inébranlable comme un roc.*" Les uns m'approuvent ; d'autres plaisantent sur mon compte. Pour moi je donne un bon conseil à chacun ; j'en ai même converti un qui était un fier ivrogne ; j'espère en convertir encore d'autres pour expier mes fautes passées. "

Voilà un fait de la vie réelle.

Tout en déplorant l'inconstance et les rechutes d'un nombre toujours trop considérable d'aspirants et de membres, nous devons cependant remercier

Dieu pour les conversions nombreuses, éclatantes, stables, accomplies par le moyen de la Société de Tempérance. A qui devons-nous en grande partie ce résultat consolant ? — aux bénédictions célestes que font descendre sur la Société les bonnes âmes agrégées à l'association de zèle.

776 Religieuses,

548 mères de familles et jeunes personnes :

1324 personnes, en tout, se sont engagées à réciter tous les jours, pour la conversion des intempérants et pour la persévérance des tempérants, un *Pater*, un *Ave*, l'invocation : *Jésus, &c.*, et à faire une communion par mois. De plus, trois autres Communautés Religieuses, ne pouvant pas d'après leurs règles s'affilier à aucune association spéciale, ont cependant bien voulu promettre de prier tout spécialement pour notre Société de Tempérance. Enfin plusieurs centaines d'enfants, dont la prière est toujours si agréable à Dieu, récitent tous les jours un *Pater* et un *Ave* aux mêmes intentions.

Avant de clore ce rapport, le Directeur Spirituel de la Société croit qu'il est de son devoir de rendre ce témoignage à la vérité : — Si une Société de Tempérance coûte beaucoup de labeurs et de sacrifices, les maux qu'elle détourne et les biens qu'elle procure sont en réalité au-delà de tout ce que l'on suppose généralement.

Au nom de tant de pauvres ivrognes main-

tenant revenus de la perdition, au nom de tant de femmes et d'enfants qui ont retrouvé le bonheur au foyer domestique, *un merci bien sincère* est adressé à toutes les âmes dévouées qui ont contribué à promouvoir les intérêts de la Société de Tempérance de l'Église St. Pierre. Cette Société n'a été fondée et n'a été soutenue que par le sacrifice. Rendre hommage à ses officiers, à ses membres et à ses bienfaiteurs, serait une tâche trop délicate: Dieu seul connaît les œuvres secrètes et publiques de chacun ; nous laissons à Dieu de rendre à chacun selon ses œuvres.

## OFFICIERS DE LA SOCIETE.

Mr. Louis Leclair, *Président.*
" Joseph Quevillon, *1er Vice-Président.*
" Louis Choquet, *2d Vice-Président.*
" Séraphin Lachance, *Secrétaire-Trésorier.*
" Joseph Louis Carle, *Assistant Sec.-Trés.*
" Alphonse Reed, *Instructeur des Aspirants pour la Tempérance totale.*
" Alexandre Renaud, *Instructeur des Aspirants pour la Temp. partielle.*

" Jean Emmanuel Viger,
" Modeste Beauvais,
" Alfred Viger,
" Joseph Cadieux,
" Azarie Lamarche,
" Joseph Louis Carle,
" Edouard Leclair,
" Hormisdas Lapointe,
} *Chefs de Sections pour la Tempérance totale.*

Mr. Prudent Bouthiller, *Chef de Section pour la Tempérance partielle,*

" Cléophas Galaise, Sr,
" Pierre Gauthier,
" Edouard Garant,
} *Commissaires-Ordonnateurs.*

" Joseph Desroches, Jr, *Organiste.*

" Roch Dugal, *Directeur du chant.*

L. LAUZON, Ptre, O. M. I., *Directeur de la Société.*

## SEANCE DU 22 OCTOBRE 1878.

---

Au nombre des bienfaiteurs de la Société, nous devons compter toutes les personnes dont les noms figurent dans la Soirée du 22 Octobre. Tous ces amateurs ont gracieusement prêté leur concours, et ils ont fait de cette Soirée une "*charmante fête musicale.*"... "*Il n'y a à enregistrer qu'un éclatant succès sur toute la ligne.*" Tel est le jugement porté par une revue bien compétente : "LE CANADA MUSICAL"; et s'il faut en croire l'impression générale, tous n'avaient qu'une voix au sortir de la séance pour se féliciter d'y être venus. Les Messieurs et les Dames qui ont bien voulu contribuer à remplir le programme se sont attiré, par leur habileté, ces éloges encourageants et flatteurs.

Le corps de musique Ville-Marie, si admiré

des assistants, a pour Président M. Louis Steben et pour Professeur M. G. Filiatrault.

Nous aimerons à conserver et à relire la correspondance qui a paru dans la *Minerve*. Cette correspondance est un magnifique écho de la Soirée. Les louanges adressées à M. le Dr. Laramée ne sont que justement méritées, comme on le verra par la reproduction intégrale de la LECTURE. Si toutes nos familles canadiennes se procurent et lisent ce savant travail sur l'ALCOOLISME, (sujet, hélas ! si plein d'importance et d'actualité,) les ravages de l'ivrognerie seront mieux compris, et l'on se protégera plus efficacement contre les atteintes de ce vice affreux.

Voici le compte-rendu de la séance tel que reproduit par la *Minerve :*

## SOCIETE de TEMPERANCE de l'Eglise St. Pierre, Montreal.

---

Cette Société donnait Mardi dernier, à la Salle de la Maîtrise St. Pierre, une Soirée des plus intéressantes. Les organisateurs de cette séance n'avaient pas voulu seulement faire passer un quart d'heure agréable aux membres et aux amis de l'association. Ils avaient un autre but éminemment pratique. Ils voulaient profiter de cette réunion

pour faire entendre un éloquent plaidoyer en faveur de la Tempérance.

Un auditoire nombreux avait répondu à leur appel, et témoignait de l'intérêt que l'on porte parmi nos citoyens à une œuvre si belle et si utile. L'assemblée était présidée par le R. P. Trudeau, O, M. I., ayant à ses côtés plusieurs révérends Pères Oblats et d'autres Messieurs du clergé.

Un de nos médecins les plus distingués, M. le Dr. Laramée, s'était chargé de donner un entretien sur " *l'alcoolisme* ". Disons-le tout de suite, il s'est acquitté de cette tâche d'une manière qui fait honneur au talent du savant et aux convictions profondes du chrétien.

Après quelques considérations générales sur le caractère de l'ivrognerie, le conférencier a traité en premier lieu de la nature des boissons alcooliques et particulièrement des boissons distillées, dont l'usage est le plus funeste. Il a ensuite esquissé rapidement l'historique de l'alcool.

Dans la seconde partie de son travail, Mr. le Dr. Laramée a exposé les effets de l'usage des alcools sur la constitution humaine depuis le *brandy nose* jusqu'aux maladies les plus graves, comme la phtisie pulmonaire, les maladies organiques du foie, le cancer de l'estomac, la maladie de Bright, les congestions cérébrales, etc., etc. Il a fait bonne justice d'un préjugé trop commun et enlevé une belle excuse aux ivrognes en démontrant que,

malgré la chaleur factice produite d'abord par les liqueurs alcooliques, ces boissons en réalité ne réchauffent pas, mais au contraire déterminent dans le corps un abaissement de température.

Passant ensuite aux effets de l'alcool sur le système nerveux et en particulier sur le cerveau, le conférencier a décrit les différentes phases de l'ivresse, et les tristes modifications qui se manifestent chez les malheureux adonnés à l'usage immodéré et habituel de l'alcool. La perte de la mémoire et du jugement, le délire, la folie, une mort prématurée, telles sont les conséquences de l'ivrognerie.

Considérant ces effets au point de vue social et religieux, M. le Dr. Laramée a montré l'ivrognerie propageant les crimes de toutes sortes, ruinant les familles et abaissant le niveau moral des sociétés. Il a chiffré les sommes énormes que l'on consacre chaque année dans notre ville à l'achat des boissons alcooliques, lorsque cependant on se plaint partout de la gêne et de la misère. D'un autre côté, les statistiques criminelles de Montréal prouvent que sur les crimes commis, la moitié doit être attribuée à l'ivrognerie. Hélas ! faut-il ajouter qu'*un cinquième* des ivrognes arrêtés sont des *femmes*. La femme ivrogne ! ... la quintescence de l'immonde !

La dernière partie de l'entretien était consacrée à l'étude des remèdes qu'il convient d'employer

pour combattre l'ivrognerie. De tous les moyens auxquels on a eu recours, le meilleur, le plus efficace est certainement l'établissement des Sociétés de Tempérance. Pour en avoir la preuve, il suffit de vc . bien accompli par la Société de Tempérance de l'Église St. Pierre qui, fondée depuis un an à peine, compte déjà près de cinq cents membres, et qui va toujours progressant. Ces résultats si consolants, il convient de les attribuer au zèle infatigable du directeur de l'œuvre, le Révérend Père Lauzon, O. M. I., aux efforts généreux des officiers, à la bonne volonté et à l'esprit religieux de chacun des associés.

Il y ırait encore, suivant nous, un moyen efficace ombattre l'ivrognerie, ce serait de donner au public des conférences égales en mérite à celle que nous a lue M. le Dr. Laramée. C'est une noble mission que celle du médecin qui consacre ainsi ses talents et ses labeurs à soulager non seulement les maux corporels, mais aussi les plaies morales et sociales.

La seconde partie du programme annonçait l'opérette " A Clichy ", d'Adam. Elle a été exécutée avec beaucoup de verve et de talent artistique par MM. J. A. Finn, René Hudon et Charles Labelle.

Dans le cours de la séance nous avons de plus eu l'occasion d'admirer un solo de violon, par M. François Boucher, et plusieurs morceaux exé-

cutés par la " Fanfare Ville-Marie " qui a soutenu sa bonne réputation.

Les deux chansons comiques de M. Octave Labelle ont provoqué les plus vifs applaudissements et lui ont valu d'être rappelé à chaque fois. Mesdames Hudon et Finn, en présidant alternativement au piano, ont aussi grandement contribué au succès de la soirée.

En terminant, nous nous ferons l'interprète de tous ceux qui ont assisté à cette séance, pour souhaiter à la Société de Tempérance de l'Église St. Pierre, succès et persévérance. Puisse-t-elle voir augmenter le nombre de ses membres et déterminer un mouvement puissant qui arrêtera enfin dans sa marche le fléau destructeur. Mais dès à présent cette association peut être fière de son œuvre, car c'est une œuvre religieuse et patriotique entre toutes les autres œuvres : on ne saurait servir plus efficacement Dieu et la Patrie.

# LECTURE

## PAR J. A. LARAMEE, M.D. U.L.

---

## DE L'ALCOOLISME.

*Rév. Pères,*

*Mesdames, Messieurs,*

Parmi les fléaux qui déciment les peuples, il en est un qui semble régner en souverain et contre lequel la société voit trop souvent ses meilleures ressources rester impuissantes.

L'épidémie est passagère et recule devant les conquêtes de l'hygiène, la guerre entraîne à sa suite bien des désastres, il est vrai, mais elle a son terme ; seule l'ivrognerie continue ses ravages dans tous les rangs de la société et voit son règne s'étendre jusque dans les régions les plus reculées du globe ; il faut bien en convenir, la liqueur de feu, comme l'appellent les Sauvages, occupe dans l'œuvre

de la destruction, le premier rang parmi les calamités réunies ; le nombre de ses victimes est si considérable, qu'il a fait dire à Balzac et non sans raison : " On s'est effrayé du choléra, l'ivrognerie est bien un autre fiéau. "

Pour ne pas trop donner de couleur médicale à cette causerie, je laisserai de côté les expressions techniques et déroulerai sous vos yeux les effets des alcooliques sur la constitution en vous présentant un tableau de la migration de ce liquide destructeur à travers l'économie et des traces qu'il laisse sur son passage.

Comment s'opposer à ces dangers formera matière de la fin de cet entretien.

Comme vous le comprenez bien, ma tâche n'est pas des plus faciles, mais je serais largement récompensé si l'auditoire consentait à accorder à ce travail son accueil sympathique habituel.

Un mot tout d'abord sur l'histoire des boissons spiritueuses.

Alcool vient de l'arabe (al-cahol) et indique un liquide incolore, volatil, combustible qu'on trouve dans les boissons fermentées, mais spécialement dans les liqueurs distillées puisqu'il leur sert de véhicule. Les premières sont le produit de la fermentation des sucs de raisin, de pommes, de poires, d'orge, de houblon ; tels sont le vin, le cidre, la poire, la bière, etc. Les autres sont celles préparées avec l'alcool extrait par la distillation et cette

classe comprend les alcools de *bon goût* qui sont le cognac, le rhum ou la Jamaïque qu'on obtient par la distillation des jus fermentés de raisin, de cerise, de canne à sucre ou de leur melasse. Ces alcools servent encore à fabriquer des liqueurs de table et entrent dans la composition de beaucoup de médicaments.

Les boissons de *mauvais goût* comprennent le whiskey, l'absinthe, le gin, etc., et sont le produit de la distillation des pommes de terre, des grains, des marcs de raisin, des betteraves, des baies de genièvre etc. Celles-ci agissent sur l'organisme d'une manière beaucoup plus délétère que celles mentionnées plus haut et sont les causes les plus ordinaires des désordres dont je vous parlerai plus tard. Lorsqu'elles viennent d'être préparées elles laissent dégager une huile âcre, volatile, d'une odeur pénétrante et elles en contiennent une proportion d'autant plus considérable que leur fabrication a été plus défectueuse.

L'alcool s'obtient encore de beaucoup d'autres sources, mais je me borne d'en rapporter les principales.

Que penser de ces breuvages suspects qui renferment de l'alcool de basse qualité mélangé de poivre, de piment, de gingembre, d'alun et même d'eau forte ou d'autres ingrédients aussi nuisibles. Cependant, ces composés qui ont une influence si funeste sur la santé n'en ont pas moins une grande

vogue et, grâce à leur prix relativement peu élevé, ils sont malheureusement trop à la portée de toutes les bourses.

La découverte de l'alcool remonte aux Arabes quoique un petit nombre l'attribuent à un savant du 13e siècle, M. Arnaud de Villeneuve. Quoiqu'il en soit, à venir jusqu'à la fin du 16e siècle, l'alcool ne se trouvait que dans l'officine des pharmaciens, mais un peu plus tard presque tous les pays de l'Europe en faisaient usage comme boisson.

A ce propos, Debreyne, pendant plusieurs années médecin de la Grande Trappe et en dernier lieu trappiste lui-même, dit que l'homme a fait pour son malheur la découverte de l'eau-de-vie, et qu'il aurait dû se contenter du vin, de la bière, du cidre, etc. ; ces précieux dons de la Providence devaient, suivant lui, suffire à tous les besoins réels de l'espèce humaine. Si l'on considère avec quel acharnement l'homme abuse des liqueurs stimulantes, ne serait-on pas tenté de partager l'opinion de ce distingué physiologiste ?

Je passe maintenant aux effets alcooliques sur la constitution.

A peine ce liquide est-il avalé qu'il provoque une sensation chaude et piquante qui se fait sentir jusque dans l'estomac et qui est suivie d'une sécheresse de la bouche si grande que instinctivement le buveur s'empresse de recourir à l'eau froide pour dissiper cette saveur brûlante. Les sucs de l'esto-

mac s'emparant d'une légère fraction de l'alcool provoquent une espèce de fermentation qui donne de l'acide acétique. Si une quantité modérée de ce liquide peut produire ce résultat, à plus forte raison quels changements n'offrira pas l'estomac de celui qui fait un usage quotidien ou un abus de ces breuvages incendiaires. Aussi les tuniques de cet organe s'épaisissent, se rident, et ces changements sont bientôt suivis d'indurations dont le siége de prédilection est à l'orifice inférieur de l'estomac par où les aliments passent dans les intestins. Il n'est donc pas étonnant que la digestion chez les buveurs soit troublée dans son cours, que les inflammations, les ulcérations, les perforations soient si fréquents et même, chez les sujets disposés d'avance, que le cancer soit quelquefois le redoutable couronnement de ces ravages.

On ne peut trop se mettre en garde contre cette blâmable hahitude de boire un petit verre à jeun sous prétexte d'y trouver le *coup d'appétit*, car l'expérience apprend que bien souvent cette pratique finit par y faire trouver le *coup de mort* en favorisant à la longue les accidents que je viens d'énumérer. Après avoir traversé l'estomac, l'alcool passe dans le torrent circulatoire et pénétrant les organes laisse partout une trace de son passage. Vous me saurez gré de vous faire connaître une théorie qui vaut la peine d'être mentionnée puisqu'elle a été approuvée par l'Institut de France qui comme on

le sait, ne donne pas son assentiment à la légère.

D'après les recherches de Perrin, Lallemand et Duroy, l'alcool, à travers l'économie, ne se décompose point ; de sorte qu'on le trouve en nature dans le sang, le foie, les reins, le cerveau ; et la preuve de ce fait c'est le résultat de l'expérience suivante :

Ils introduisirent dans l'estomac de deux chiens, au moyen d'une sonde, quatre onces de ce liquide, (huit onces pour les deux) et ils retirèrent par la section des artères qui portent le sang au cerveau à peu près une vingtaine d'onces de sang artériel lequel, soumis à la distillation, a donné 100 gouttes d'alcool très concentré et presque pur.

Sous l'action répétée de ce liquide délétère, le sang s'accumule dans les vaisseaux et particulièrerement dans les ramifications ou petits vaisseaux qui se distribuent à la peau du nez, des joues et des oreilles.

Sous l'influence habituelle des spiritueux les poumons cessent de fonctionner avec régularité ; les inspirations sont plus courtes, plus fréquentes et il est reconnu qu'il s'échappe de l'alcool par les voies respiratoires et que, par exemple, un homme qui a bu à peu près une once d'eau-de-vie, commence, cinq minutes après, à expirer de l'alcool. Comme la respiration est le principe de la chaleur animale et qu'elle se fait imparfaitement sous l'action des spiritueux, il s'en suit que la température du corps sabaisse.

Vous devinez ici l'imprudence de ceux qui, voyageant durant nos hivers rigoureux, quittent une buvette pour passer dans une autre buvette, feignant ou croyant y puiser un préservatif contre le froid. Comme ils sont loin d'atteindre leur but surtout si les libations sont tant soit peu copieuses, car la chaleur animale étant alors diminuée ces voyageurs deviennent moins sensibles aux vicissitudes de l'air et s'exposent ainsi à contracter des inflammations, surtout celle du poumon et, de plus, dans nos fréquentes intempéries, à périr en route victimes du froid.

Les poumons, par le contact renouvelé avec ce liquide, sont affectés à leur tour et les inflammations, la consomption et même l'apoplexie en sont trop souvent la triste conséquence.

Comme vous le savez, le cœur est le foyer principal de la circulation et il remplit sa fonction avec d'autant plus de facilité que le sang qui le traverse est de bonne qualité. Or, comment peut-il accomplir son œuvre en étant en contact continuel avec un sang mêlé à ce principe, et s'il est vrai que l'arbre ne vit pas longtemps avec un cœur malsain, il est malheureusement trop vrai que l'homme abrége considérablement son existence en prenant ainsi le sûr moyen de détériorer cet organe vital. Aussi, le cœur est fréquemment envahi par des affections graves, telles que ramollissement, augmentation de son poids, de son volume et si déjà

il est le siége de quelqu'autre maladie, concluez si l'abus des boissons alcooliques est propre à améliorer cet état. Aussi, que de mortalités ! Que d'existences qui s'éteignent subitement au milieu d'une certaine apparence de santé et dont on ne saurait chercher cause ailleurs !

Un organe qui se trouve un des premiers sur le chemin de l'absorption alcoolique, c'est le foie, lequel préside à la secrétion de la bile et à la digestion. Aussi chez les ivrognes, les troubles qui assiégent ce viscère sont fréquents et se traduisent par la jaunisse, l'inflammation, la dégénérescence graisseuse ou foie gras des ivrognes. Dans des expériences faites sur des chiens, on a vu peu après, le tissu spongieux du foie se congestionner à la suite de l'ingestion des spiritueux.

Trois heures après avoir pris une once d'eau-de-vie l'urine contient déjà de l'alcool, et il est prouvé que l'élimination de ce dernier par les poumons dure huit heures et qu'elle se prolonge pendant quatorze heures par les reins. Ce fait montre que les reins sont longtemps en contact avec le liquide alcoolique dont l'action, attaquant leur substance, engendre quelquefois l'inflammation et même la destruction de leur tissu, maladie connue sous le nom d'albuminerie et qui est ordinairement rebelle à tout traitement. Quelques médecins vont même jusqu'à

croire que la gravelle et la goutte en sont parfois des conséquences.

Par les peintures que je viens de vous faire, vous voyez que l'organisme sous ces circonstances, avant longtemps, se trouve en quelque sorte saturé d'alcool et on prétend que le corps ainsi imprégné est exposé à s'enflammer spontanément : c'est la *combustion humaine spontanée.* Le corps brûle avec une flamme bleuâtre et rien ne saurait maîtriser l'élément destructeur, l'eau même ne contribuant qu'à l'alimenter et finalement, tous les tissus étant réduits en cendres, il ne reste plus qu'un résidu de matières grasses et fétides, quelques pièces osseuses et charbonneuses.

Plusieurs théories ont été émises pour rendre compte d'un pareil phénomène. Les uns pensent que cette combustion dépend de causes internes ou font jouer un rôle à l'étincelle électrique, mais cette hypothèse rallie peu de partisans.

Les autres ont une manière de voir bien plus rationnelle en expliquant cet accident par le fait que les hommes ivres allument l'incendie de leurs propres mains en venant en contact avec une lampe, une bougie ou un foyer quelconque d'ignition.

Les sujets qui ont été atteints par cette mauvaise fortune présentaient généralement de l'embonpoint et étaient des buveurs accomplis.

J'aborde maintenant l'instrument principal de la vie matérielle, intellectuelle et morale, je veux

parler du système nerveux composé d'organes servant de conducteurs au sentiment et au mouvement et j'insiste surtout sur le cerveau, "cet organe roi, comme dit poétiquement M. le Dr. Révenle-Parise, où réside la conscience de l'être, vase mille fois plus faible que l'argile, et qui recèle pourtant le trésor de la pensée!" L'infiuence des alcooliques sur ce système s'exerce de trois manières: il y a d'abord surcroit d'excitation, ensuite bouleversement et enfin perversion des fonctions cérébrales et de la moële épinière.

Partant de là on peut aussi diviser l'ivresse en trois degrés.

Dans le premier degré, la température du corps s'élève, la face est injectée, le regard est vif, les facultés intellectuelles s'exercent avec plus d'énergie, tantôt embarras de la langue, tantôt loquacité, mais par dessus tout grande disposition à la belle humeur et aux épanchements affectueux.

A un degré plus avancé, la raison et la volonté commencent à perdre de leurs droits. La vue se voile de nuages,le regard perd son expression, les vertiges s'annoncent et comme dit Resh "aux inspirations d'un esprit stimulé succède un bavardage inepte; les discours sont sans liaison et la joie est extravagante. Le caractère tourne à la susceptibilité, à la défiance, à l'irascibilité. Les jugements perdent leur justesse, ils deviennent incomplets, hasardés, incohérents; l'esprit devient mordant, ce n'est plus

qu'un flux désordonné d'idées qui finit par faire place à un véritable délire."

Si l'axiôme *in vino veritas* trouve quelquefois son application dans le commencement de l'ivresse, il est contestable ici, attendu que l'homme ivre, n'ayant plus de boussole pour se guider, n'est plus que le jouet de son imagination délirante. La puissance musculaire étant pervertie, les mouvements sont incertains et la démarche est chancelante.

Dans le troisième degré, il y a abolition entière de l'intelligence et du mouvement. L'individu est ivre-mort et devient *non compos sui.* Dans ce dernier cas, la congestion au cerveau est très-forte, et ce qui le prouve c'est qu'on a pratiqué, dans ces circonstances, les opérations les plus douloureuses sans réveiller les moindres douleurs.

C'est surtout dans cette période que la mort fait des victimes plutôt chez ceux qui sont conduits là par un accès accidentel que chez les buveurs de profession. On rapporte que deux soldats succombèrent sous le poids de l'ivresse pour avoir bu chacun deux pintes d'eau-de-vie, l'un mourut sur le champ et l'autre pendant qu'on le transportait dans un hôpital.

L'ivresse présente un caractère particulier suivant la nature des boissons ingurgitées, ainsi celle qui suit les vins est la moins nuisible, mais aussi elle est plus gaie, plus bruyante ; celle qui accompagne les liqueurs distillées rend fu-

rieux ; la bière abrutit, etc. Il est inutile de rappeler que l'orgie est couronnée, au réveil, par du malaise, rougeur des yeux, manque d'appétit, pesanteur de tête et des dérangements de l'estomac et des intestins.

La répétition de ces excès et même, chez quelques sujets, l'usage modéré des boissons enivrantes ne peuvent se continuer longtemps sans donner naissance à cette maladie qu'on appelle, à juste titre, *folie des ivrognes* dont les caractères principaux reposent sur le trouble des facultés intellectuelles, des erreurs des sens, du désordre dans les mouvements et l'insomnie.

Le délire n'est pas le même chez tous les individus, tantôt calme tantôt agité, il est généralement subordonné au genre d'occupation de l'individu.

Ainsi l'homme de cabinet torture vainement son esprit agité pour résoudre quelque problême en apparence d'une haute portée, le marchand s'occupe de grandes spéculations qui tournent contre ses intérêts, le militaire bataille, le charretier commande ses chevaux, l'ouvrier se préoccupe de choses regardant son métier, cependant un certain nombre sont le jouet de toutes sortes d'illusions. Mais ce qui attire le plus l'attention et n'est pas le moins propre à exciter la sympathie, c'est de les voir lutter contre des visions étranges qui les plongent dans la plus grande frayeur, *car se*

*voir poursuivi est l'une des hallucinations les plus communes* de ces malheureux.

Un militaire pour avoir voulu abuser des alcooliques en goûtant les douceurs de la paix avait fini par laisser tout de bon sa raison au fond des nombreuses bouteilles qu'il avait vidées. Il se voyait la nuit entouré d'ennemis et quittant son lit il s'occupait jusqu'au matin, à sabrer tables, chaises et tout ce qui tombait sous sa main.....

Assez rarement les malades périssent dans cet état, mais la chose ne peut guère se renouveler sans entraîner à sa suite la démence, la paralysie, l'épilepsie et la mort.

Je pourrais vous entretenir encore bien longtemps sur les conséquences de l'usage immodéré des liqueurs alcooliques, mais je crois vous en avoir donné une vue d'ensemble qui en dit assez et qui justifie les remarques de Balzac que je reproduis au commencement de cette lecture. Certes, cet écrivain connu, (et il n'est pas un auteur suspect, car il a fait assez de productions qui favorisent les mauvaises passions du cœur humain,) oui Balzac avait [illegible] son de regarder l'eau-de-vie comme [illegible] redoutable que l'épidémie ; et si ces [illegible] avaient leur application en 1830 alors que l'alcool était moins répandu, que devons-nous penser quand de nos jours nous voyons ce tyran despotique exercer ses ravages, plus que jamais, dans tous les coins du monde.

En face des désordres qu'engendre l'ivrognerie qui ne se borne pas à violer tous les points de l'hygiène en ruinant les santés les plus florissantes, mais encore qui dégrade tant celui qui est appelé à juste titre le chef-d'œuvre de la création, la société, qui sait de quel poids les boissons enivrantes pèsent dans les annales des délits et des crimes, peut-elle rester inactive ? Ne doit-elle pas multiplier ses efforts pour opposer une digue à cette habitude meurtrière ?

Un moyen qui ne saurait manquer d'entraîner de bons résultats ce serait, à l'exemple des États-Unis, de créer dans ce pays des établissements destinés à recueillir ceux qui subissent l'empire de cette passion redoutable et qui seraient désireux de se dégager de son étreinte, car le nombre de ces malheureux disposés à la conversion est peut-être plus considérable qu'on ne le pense ; de fait, ce n'est pas leur consentement qu'on obtient avec le plus de difficulté, mais c'est la persévérance qui a presque toujours une durée limitée.

Nous avons des hôpitaux pour recevoir des malades et les traiter gratuitement, des hospices pour ceux qui sont opprimés par la misère, des asiles pour abriter les aliénés, pourquoi n'aurions-nous pas également des lieux de refuge pour cette classe d'êtres, réellement malades, qui auraient la certitude de trouver là tous les soins nécessaires à leur état ? L'appel au sentiment du devoir, l'invocation

des principes religieux, les conseils médicaux, ces ressources réunies constitueraient un levier qui serait alors mis en jeu avec d'autant plus de chances de succès que les esprits seraient bien disposés et que les occasions de rechute manqueraient complètement.

La médecine a bien ses ressources et, j'oserais dire, elles sont nombreuses ; mais c'est le cas de rappeler qu'ici, abondance veut dire disette, car si elle avait en sa possession un moyen infaillible elle sortirait plus souvent victorieuse de la lutte.

L'étude de l'hygiène rendrait service en faisant connaître les dangers de l'abus des spiritueux, mais elle aurait besoin d'être plus répandue et, permettez-moi le mot, d'élire son droit de domicile chez le peuple.

Un expédient quelquefois en usage consiste à ajouter à la dérobée des médicaments nauséeux aux liqueurs alcooliques dont l'usage, provoquant des nausées ou des vomissements, contribue à inspirer de la répugnance, et alors ce qui était un plaisir tourne en véritable supplice. Si ce moyen est la planche de salut pour quelques sujets, il échoue souvent chez un bon nombre qui, continuant de savourer le goût de leur boisson favorite dans ces mélanges, se sentent entraînés aux rechutes nonobstant leurs inconvénients.

Un médecin américain avait employé en vain toutes sortes de ruses pour détourner de ce vice

un de ses malades qu'il avait occasion de voir fréquemment, lorsqu'un jour il rencontre cet homme encore plus suffoqué par la jamaïque que d'habitude.

Le médecin, inspiré par une pensée ingénieuse, l'aborde en lui disant gravement qu'il devait se soumettre tout de suite à une saignée, ajoutant que sans cette ressource il périrait prochainement de *combustion spontanée.* En entendant une aussi peu rassurante déclaration, le pauvre homme n'eut rien de plus pressé que de se rendre à l'ordonnance. Le médecin tira quelques onces de sang qu'il reçut dans un vase contenant d'avance, un peu d'alcool, et à l'approche d'une lumière ce liquide s'enflamma en laissant dégager une flamme bleuâtre. A cette vue, le buveur ressentit un mouvement de surprise tel qu'il prit la résolution de ne plus boire et il tint parole.

Dans les temps les plus reculés, on n'y allait pas de main-morte ; ainsi, chez les Spartiates, pour inspirer l'horreur de l'abus de ce liquide fatal, on enivrait un esclave que l'on donnait ensuite en spectacle à la jeunesse qui le poursuivait de ses huées. Je me hâte de vous dire que je ne me fais pas le juge de la moralité de cette action.

Quelquefois, en inspirant de la frayeur par des peintures représentant les infirmités qu'engendre ce vice, on obtient quelque succès. Un médecin avait eu la pensée de faire reproduire dans des

gravures les désordres de l'ivrognerie, et il avait fait suspendre ces tableaux dans les alentours des cabarets les plus fréquentés avec cette inscription en gros caractères : *Buveurs, voilà ce que deviendra votre estomac si vous continuez à boire.* Il paraît que cet artifice a eu l'avantage de guérir un bon nombre de ceux qui étaient à leurs premières armes ; mais les anciens, les buveurs renommés ne se laissèrent pas convaincre si aisément. Du reste, la plupart de ces esclaves de la bouteille reconnaissaient dans cet estomac celui du voisin et non pas le leur.

L'empire de la volonté réussit à gagner quelques adhérents à la cause de la sobriété ; et Montréal peut se glorifier de posséder quelques exemples qui rappellent la persévérance de l'énergique Cambronne, ce héros légendaire de Waterloo, dont on nous parle souvent du haut de nos chaires religieuses.

De toutes les forces morales, aucune n'est plus puissante, plus féconde en bons résultats que la Religion ; et certes, les Sociétés de Tempérance nées de cette noble source ont fait plus de bien, plus de prodiges, que toutes les autres forces réunies.

Un regard sur le passé, un souvenir des exhortations d'un Rév. Père Mathieu nous mettra en relief les succès vraiment extraordinaires obtenus par ce grand apôtre de la sobriété, en Irlande, en Écosse, en Angleterre et même aux États-Unis,

où l'on compte aujourd'hui plus de 1700 de ces Associations de Tempérance. De nos jours, à plus de quarante ans d'intervalle, les fruits de ces croisades sont aussi clair-semés qu'ils étaient abondants à cette époque. L'heure de ces mouvements généreux est donc sonnée, et ce n'est pas sans raison que l'on compte tant sur eux pour briser les chaînes forgées par cette passion redoutable.

Sans sortir de chez nous, consultons les dossiers de nos tribunaux et nous y apprendrons que la majorité de ceux dont les noms figurent sur ces listes sont les esclaves de l'ivrognerie ; et s'il est vrai que cette habitude fatale est la principale cause du suicide en Angleterre, en Allemagne et en Russie, du libertinage et du jeu en France, ne devons-nous pas confesser que ces désordres sont largement représentés dans notre pays. Du reste, grâce aux sources d'intempérance qui sont si communes dans le pays, nous n'avons pas trop raison de nous étonner de cet état de chose.

D'après les rapports officiels, durant l'année finissant le 15 Juin 1876, la valeur des boissons manufacturées dans la Puissance et importées est de $10,606,953. Comme il est admis par les connaisseurs que cette somme est au moins doublée quand les boissons sont livrées au commerce, (sans tenir compte d'une énorme quantité de boissons falsifiées) nous devons conclure qu'il s'est dépensé pour la boisson dans la Puissance du Canada, de

Juin 1875 à Juin 1876, une somme de $21,213,906, dont $1,827,756 ont passé aux pays étrangers pour les importations de boissons.

Supposant que la population de la Puissance était alors de 3,900,000 âmes, il s'en suit qu'en 12 mois chaque individu aurait dépensé pour la boisson en moyenne $5.44, dont $0.47 ont été payés aux pays étrangers par chacun des habitants du Canada.

Supposant la population de Montréal de 130,000 âmes, la ville aurait alors dépensé en cette même année pour la boisson : $707,200, dont $6,100 ont été jetées à l'étranger.

Durant 6 ans, la police a pris à Montréal 54,637 individus, dont 27,880 directement pour ivrognerie ; de ce nombre il y ayait 5,168 femmes — Moyenne par année : pris par la police : 9,106, dont 4,646 pour ivrognerie, 861 étant du sexe féminin, c'est-à-dire, moins une très-légère fraction, plus de la moitié de ceux qui sont pris par la police, pour méfait, sont conduits là par l'ivrognerie, car dès qu'un crime a été commis, si l'on en cherche la cause on constatera, presque toujours, que la boisson est l'acteur principal.

Parmi ces derniers, il y a 1/5 du sexe féminin.

Messieurs, nous sentons l'urgence d'étouffer ce penchant dès qu'il se présente puisqu'il est si difficile de le repousser plus tard et c'est cette diffi-

culté qui a donné naissance à l'ancien mais véridique proverbe : " Qui a bu boira."

Je vous ferai remarquer en passant, que ceux qui ont cessé subitement l'usage des alcooliques ont fait mentir plus souvent le proverbe que ceux qui ont voulu s'en détacher graduellement, quoiqu'il se présente des circonstances où cette dernière ressource devient nécessaire.

Qu'il serait à souhaiter que les alcooliques de basse qualité, qui sont si nuisibles à la santé, fussent réservés exclusivement pour les usages industriels, chose qu'on pourrait obtenir en communiquant à ces boissons une odeur désagréable au moyen d'ingrédients spéciaux qui n'enlèveraient aucune de leurs propriétés, sauf leur saveur.

Quant aux liqueurs fermentés et aux spiritueux dits *de bon goût*, il n'entre pas dans le cadre de cette lecture de parler de leur emploi. Je me contenterai de rappeler que, toutes choses égales d'ailleurs, il est plus avantageux de n'en pas faire usage excepté dans le cas où leur emploi serait justifié par une ordonnance médicale ; et à ce sujet je me permettrai de vous faire connaître que, dans certaines maladies, les alcooliques perdent leurs propriétés nuisibles en vertu d'une loi médicale qui veut que l'action des médicaments toxiques soit modifiée par l'état de maladie. Comme il arrive assez souvent, pour une raison ou une autre, que l'homme soit exposé à tremper ses lèvres dans la

coupe trompeuse, la prudente hygiène avertit de se tenir en garde contre l'usage même modéré des alcooliques.

Sur la première ligne, se présentent ceux issus de parents adonnés à l'ivrognerie, car les exemples d'hérédité parlent d'eux-mêmes ; les sujets à tempérament sanguin, à tempérament nerveux, très-irritable ; puis les personnes obligées d'exercer l'organe de la voix ou de parler en public, les grands fumeurs. Ces conditions provoquent bien souvent le désir de boire autre chose que de l'eau pure ; l'hygiène conjure ceux qui se sentent entraînés à ce funeste penchant de lutter sans cesse jusqu'à conviction de la victoire la plus assurée.

Telles sont, messieurs, les réflexions que j'avais à vous communiquer sur un sujet d'une si fâcheuse actualité que j'ai cru à propos de vous le présenter sous ses vraies couleurs.....

Avec le développement que prend tous les jours la cité de Montréal et à une époque où les spiritueux sont si répandus, une Association dont le but est d'arrêter ou de prévenir les ravages des spiritueux ne pouvait donc jamais venir plus à propos. A l'aurore de son existence, déjà près de 500 membres se sont enrôlés sous sa bannière. Ce fait, joint aux heureux résultats qu'elle a manifestement entraînés à sa suite, est un témoignage éléquent en faveur de votre zélé et dévoué chapelain, sans parler des Révérends Pères Oblats

auxquels revient l'honneur du patronage de ce mouvement dans cette partie de la ville.

Du reste, la Religion, cette source intarrissable de bonnes actions, se mettant de la partie et servant d'appui principal à votre Association, c'est la plus sûre garantie qu'elle continuera de progresser, et qu'à l'avenir elle épargnera de plus en plus, le spectacle affligeant de l'ivrognerie, dans les familles comme dans les rues, avec ses dangers pour l'exemple.

Le secret du succès de cette belle cause est simple et à la portée de tous, c'est naturellement la fidélité à remplir les engagements que comporte votre esprit d'association. Voilà la contagion que votre persévérance et votre union auront à opposer à la *contagion alcoolique* et il y a lieu d'espérer que vous remporterez la palme dans le combat.

A une assemblée du Conseil tenue le 27 Avril 1879, le

## BUT DE LA SOCIÉTÉ

a été ainsi déterminé :

Combattre l'ivrognerie et ses suites, tel est naturellement le but premier d'une Société de Tempérance ; mais cet objet ne suffit pas à lui seul pour élever l'homme et lui montrer par quels moyens il peut surtout se rendre utile à la religion et à son pays. En conséquence, la Société de Tempérance de l'Église St. Pierre adopte, comme buts secondaires, de favoriser particulièrement la *Propagation de la Foi* et l'*Education ;* une autre œuvre, " éminemment religieuse et patriotique", et admirablement organisée par le Révérend Messire A. Labelle, la *Colonisation*, possède nos sympathies : nous serons fiers de l'encourager selon notre pouvoir ; enfin si la Société peut disposer de quelques ressources pécuniaires, elle sera heureuse de les distribuer aux *Pauvres* de la localité par l'intermédiaire des Conférences de St. Vincent-de-Paul.

du
tio
to
es
ca

C

les

Produits chimiques, Drogues, Médecines Patentées, etc.

La plus parfaite émulsion et en même temps le remède le plus certain contre la Consomption, l'Asthme, la Bronchite, les maux d'estomac, perte d'appétit et débilité générale.

Marque de commerce enregistrée.

Un grand assortiment de Parfumeries françaises récemment reçu de la célèbre maison Cottance, Paris.

Je désire attirer spécialement l'attention du public sur la préparation ci-dessus mentionnée. Cette émulsion est la meilleure de toutes celles connues jusqu'à présent et elle est fortement recommandée dans tous les cas où l'Huile de Foie de Morue est prescrite.

S. LACHANCE,

**CHIMISTE & DROGUISTE**

646, RUE STE. CATHERINE, 646

**MONTREAL**

☞ Un escompte libéral sera accordé à MM. les Médecins.

# Au Public !

Ménagez au moins un quart de votre argent et achetez vos Marchandises

CHEZ

## DUPUIS Frères,

*Importateurs de NOUVEAUTES,*

En GROS, DEMI-GROS et en DETAIL

## No. 605, rue Ste. Catherine

COIN DE LA RUE AMHERST

A l'ENSEIGNE des Deux BOULES NOIRES

MONTREAL

Des Tailleurs et des Modistes expérimentés font partie de notre établissement.

# BN. DeLAHAYE

## HORLOGER ET BIJOUTIER,

Fait toutes les réparations et pièces neuves,
ainsi que les ouvrages en cheveux.

COIN DES RUES

*STE. CATHERINE ET WOLFE*

**MONTREAL**

---

# MM. Laviolette & Nelson

Offrent au Public un assortiment complet de

PRÉPARATIONS FRANÇAISES,
ANGLAISES ET AMÉRICAINES,
ainsi qu'une grande variété de
GRAINES de TRÈFLES,
et de FLEURS de Jardins.

COIN DES RUES

*ST. GABRIEL et NOTRE-DAME*

MONTREAL

# ELZ. DEROME

## *CHAPELIER & MANCHONNIER*

621

Rue Ste. Catherine,

621

A L'ENSEIGNE DU LION ET DE L'OURS

**MONTREAL**

---

## Librairie St. Joseph

# CADIEUX & DEROME,

LIBRAIRES-EDITEURS

207, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

H. C. CADIEUX, L. J. A. DEROME,

Ci-devant employés de la maison J. B. Rolland & Fils

---

# AMABLE FAILLE

(Ci-devant de la Maison A. Pilon & Cie)

IMPORTATEUR DE

*GROCERIES, Provisions, Liqueurs Françaises,*

*Vins de Bordeaux, Cigares de la Havane, etc.*

**644, RUE Ste. CATHERINE, Coin Jacques-Cartier**

(Vis-à-vis la maison Pilon, Jolicœur et Frères)

MONTREAL

# A. CHABOT

## No 565½,

## *Rue Sainte CATHERINE*

Tient toujours en main toutes sortes de

## FOURNITURES

expressément pour la

## MACHINE A COUDRE

telles que :

SOIE, COTON, FIL,

aussi pour la main :

**Aiguilles, Alênes,**

BRAI, CHEVILLES,

CLOUS, &C., &C.

# Reconnaissance.

C'est avec beaucoup de plaisir que les soussignés remercient le clergé, les communautés religieuses, ainsi que le public de l'encouragement que l'on a bien voulu leur donner jusqu'à présent.

En même temps, ils profitent de l'occasion pour annoncer qu'ils seront toujours prêts à entreprendre toutes sortes d'ouvrages de construction, tels que : *églises, maisons privées et réparations de toutes sortes.* Ils se chargent en outre de la *peinture*, de la *dorure*, du *vitrage*, des *décors*, etc.

Ils invitent tous ceux qui voudront bien les honorer de leur patronage de visiter l'Eglise Ste. Anne des Plaines qu'ils ont réparée eux-mêmes ; on pourra s'assurer ainsi du succès de leurs entreprises.

Nous sommes avec considération, etc.,

RENAULD & GABOURY,

*Entrepreneurs-Menuisiers et Peintres,*

NO. 137, RUE VISITATION, MONTREAL.

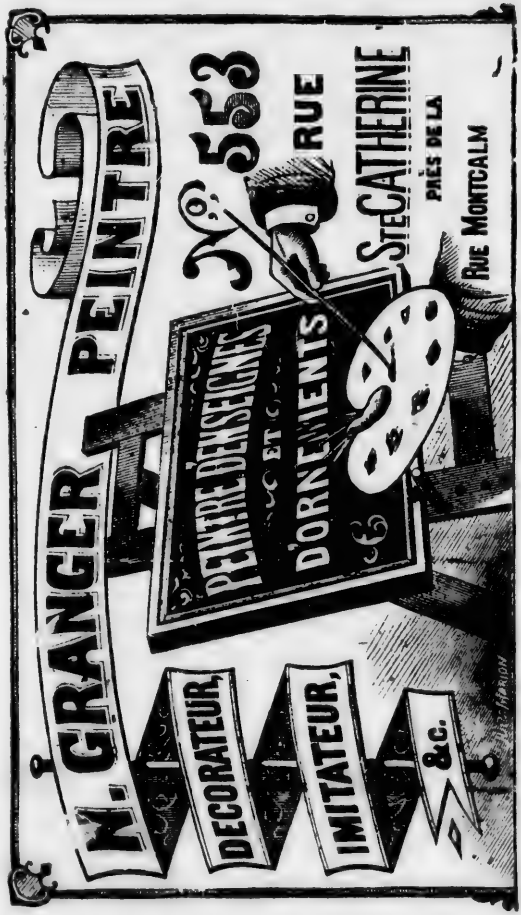


Une visite est respectueusement sollicitée

**Au No. 553, rue Ste. Catherine,**
MONTREAL.

Mr. N. GRANGER vend à prix réduits :
Peintures, Huiles, Vernis,
Shellack, Japan, Vitres, Mastic.
Exécute les décorations à fresque, enseignes, peintures unies, etc., etc.

# L. AUDETTE & Cie,

*Manufacturiers de CHAUSSURES*

En GROS et en DÉTAIL

## 506, RUE STE. CATHERINE

**MONTREAL**

Constamment en main un assortiment complet de marchandises de goût et de saison. Satisfaction garantie quant au prix, à la mode et à la qualité. Nous vendons en détail au prix du gros vu que nous manufacturons nous-mêmes.

Veuillez venir examiner notre magasin avant d'aller ailleurs.

## 506, STE CATHERINE

Près de la rue Visitation

*Enseigne de la GROSSE BOTTE BLEUE*

L. AUDETTE A. COUTU

# Au bon marché ! !

ENSEIGNE DE LA BOULE VERTE.

---

## J. Ste. MARIE et Cie.,

n'ont ouvert une nouvelle maison de commerce, sur la rue Ste. Catherine, qu'après avoir bien sérieusement résolu d'offrir au public les avantages DU BON MARCHÉ, DE LA BONNE QUALITÉ ET DU BON GOUT de leurs marchandises sèches.

Les Draps, Tweeds, Etoffes à Robes et marchandises de deuil sont du choix le plus varié.

Le département des modes ne laisse rien à désirer.

Les acheteurs qui veulent trouver au même magasin *bon marché, bonne qualité et bon goût*, se donneront donc rendez-vous chez

## J. STE. MARIE & CIE

615, RUE STE. CATHERINE, 615

( Entre les rues Jacques - Cartier et Amherst )

MONTREAL

# R. DUGAL, C. D.

PHARMACIEN

515, *rue Ste. Catherine,*

**MONTREAL**

---

On trouvera toujours à cette Pharmacie un assortiment de Drogues très pures, Médecines à patente, Articles de toilette, etc.

Aussi graines de jardins, et une belle variété de graines de fleurs.

☞ Les prescriptions seront remplies avec grand soin et avec la plus scrupuleuse exactitude. ☜

---

# A. E. PAYETTE

TABACONISTE

A toujours en main un assortiment de

*CIGARES DE LA HAVANE,*

De PIPES et TABAC à fumer et à priser

EN GROS ET EN DETAIL

569, rue Ste. Catherine, Montreal

B.

N

*rine,*

harmacie
es, Méde-
etc.
une belle

remplies
upuleuse

---

TE

de
*VANE,*
riser

ntreal

PRIX : 10 CENTINS,

pour aider à l'organisation de la Société.

641/14 258

é.